

Un plan d'action national décliné au niveau local pour faire face à la difficile situation économique et financière actuelle

Afin d'assurer le financement de l'économie dans une conjoncture très difficile et à la demande du Président de la République, le Gouvernement a adopté le 13 octobre dernier, en Conseil des ministres, un plan national qui s'est concrétisé par le vote de la loi de finances rectificative du 17 octobre 2008.

1/ La mise en œuvre de ce plan repose, au niveau national, sur deux actions :

- **La Société française de financement de l'économie (SFFE)** a été installée vendredi 17 octobre par madame le Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. Cette société lèvera des financements sur les marchés grâce à la garantie de l'Etat. Ce dispositif permettra aux banques de disposer des emprunts à moyen et long terme qui sont nécessaires pour développer le crédit aux ménages, aux professionnels, aux collectivités territoriales et aux entreprises notamment les PME.
- **L'Etat par l'intermédiaire de la Société de prise de participation de l'Etat (SPPE)** pourra souscrire à hauteur de 10,5 Md€ à des émissions de dette effectuées par les établissements de crédit. Cet investissement permettra d'augmenter les fonds propres des banques afin qu'elles soutiennent pleinement le développement du crédit tout en maintenant leur haut niveau de solvabilité.

En contrepartie, les banques se sont notamment engagées à augmenter le volume des crédits aux entreprises et aux ménages de 3 à 4 % soit 75 milliards d'Euros.

2/ Le Président de la République a demandé aux Préfets de piloter le suivi au niveau local de l'activité de crédit à l'économie en s'appuyant sur les Trésoriers payeurs généraux et en liaison avec la Banque de France.

Pour la mise en œuvre de ce suivi, plusieurs outils sont mis en place :

- **Le comité départemental de suivi du financement de l'économie a été installé par la Préfète le 04/11/2008.** Regroupant les principaux acteurs économiques, cette instance vérifiera le fonctionnement du crédit et assurera le **suivi des engagements bancaires** dans le département.
- **Une cellule de veille du financement de l'économie** évaluera chaque semaine les situations, globales et individuelles qui lui seront signalées pour leur apporter un traitement adéquat, rapide et dans une totale confidentialité en concertation avec les banques et OSEO.
- **Le Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises (CODEFI)** déjà existant, se réunira au cours du mois de novembre afin de détecter, d'expertiser et de traiter les dossiers les plus difficiles.

Le dispositif, également existant, d'examen des moratoires fiscaux et parafiscaux sera renforcé avec une instruction simplifiée des dossiers et une accélération des décisions.

- **Un groupe de travail animé par le Trésorier-Payeur Général associant les principaux financeurs des collectivités territoriales** veillera à ce qu'elles conservent un accès au crédit pour financer leurs travaux et ainsi payer à bonne date leurs fournisseurs. (georges.portal@dgifp.finances.gouv.fr)
- **Les directeurs départementaux de la Banque de France sont les correspondants locaux du médiateur national de suivi du crédit.** (www.mediateurducredit.fr)
- Des mesures ont été prises pour **accélérer le paiement des factures des services de l'Etat (délais de paiement = 17 jours)** et le remboursement des crédits de TVA.

Points contacts

Préfecture : Pascal Bouvier
pascal.bouvier@jura.pref.gouv.fr
(tél : 03.84.86.86.40)

Trésorerie Générale : Laurent Granger
laurent.granger@dgifp.finances.gouv.fr
(tél : 03.84.35.15.21)

DRIRE : Josquin Vernon
Josquin.vernon@industrie.gouv.fr
(tél : 03.84.87.10.24)